

ECOLE primaire Jean Mermoz

8, avenue Léon Bourgain

92400 COURBEVOIE

Tél : 01 71 05 77 51

Compte rendu du conseil d'école du jeudi 9 mars 2017

Préparation de la rentrée 2017 : Le directeur annonce que les prévisions d'effectifs pour l'année prochaine ne sont pas encore stabilisées. En maternelle cela dépendra du nombre d'élèves inscrits en petite section pour la rentrée 2017. Au 9 mars les inscriptions sont encore en cours. Concernant l'élémentaire, le nombre d'élèves prévu est 194 pour 7 classes. Ces prévisions ne tiennent pas compte des éventuels départs de l'école. Une enquête sera faite à la rentrée des vacances de printemps afin d'affiner ces prévisions.

Madame Limoge a expliqué les raisons et le cadre de la nouvelle sectorisation sur Courbevoie. D'une part à l'origine il y a la fermeture d'une école maternelle, et d'autre part les secteurs n'avaient pas été revus depuis 2007.

Les représentants de parents d'élèves sont intervenus pour dire qu'ils regrettaient que l'allemand n'ait pu être enseigné cette année sur l'école Mermoz ce qui prive l'accès des élèves de CM2 à une sixième « bilangue » au Collège des Bruyères. Ils demandent à ce qu'une solution soit trouvée pour que cette langue soit enseignée l'année prochaine sur l'école, ce à quoi Mme l'inspectrice s'est engagée auprès des parents d'élèves.

Sécurité : Les représentants de parents d'élèves ont souhaité qu'un point soit fait sur la sécurisation des écoles. Mme Limoge spécifie que cela est en cours. Des travaux ont déjà été réalisés (Clés moletées) et un dispositif d'alerte a déjà été installé. La pose de filtres pour opacifier les fenêtres et la pose d'un visiophone sont à venir (avant Pâques).

Ajout au règlement intérieur : Au dernier conseil d'école il y avait eu un échange sur la question des objets autorisés ou non dans l'école, et plus précisément sur la question du téléphone portable. Nous n'avons pas modifié cette partie du règlement et nous avons décidé de reporter cette question au second conseil d'école. Le directeur a soumis une proposition de texte qui a été discutée et modifiée. Les débats ont porté essentiellement sur le téléphone portable. Le texte modifiant le règlement intérieur et donc interdisant aux élèves d'avoir un téléphone portable a été voté à la quasi-unanimité. L'avenant au règlement intérieur sera remis aux familles via les cahiers de liaison.

Point coopérative : Un bilan des dons des parents a été présenté. Ce sont 5 090 euros qui ont été récoltés au niveau de l'école. Cette somme a été intégralement redistribuée et répartie de la manière suivante : une somme fixe de 150 euros à laquelle s'ajoute 14 euros par élève. Les représentants de parents d'élèves ont souhaité connaître l'utilisation de l'argent de la coopérative. Il a été répondu que l'argent pouvait être utilisé pour financer tout ou partie des sorties scolaires (le cinéma, les spectacles), des achats de matériels d'art et de sciences, etc... Reste un budget de 3000€ pour toute l'école qui sert à financer un besoin d'une classe particulière ou le matériel de cour qui n'est plus prêtés au VAL. Il est à préciser que le VAL a également acheté des ballons donc les enfants n'auront plus besoin d'apporter les leurs pour le temps VAL. Il a été proposé de mettre de la mousse autour des poteaux de la cour, ceci pourrait être fait grâce à l'argent de la coopérative. Les comptes sont consultables sur demande.

Le carnet de suivi en maternelle, les nouveaux cycles d'apprentissage, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les nouveaux programmes d'élémentaire et le livret scolaire unique

Le directeur a présenté les nouveautés de la rentrée 2016. Elles s'inscrivent dans le LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Les principaux points

Redéfinition des cycles d'apprentissage

Cycle 1 : Cycle des apprentissages premiers : correspond à l'école maternelle

Cycle 2 : Cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1 et CE2

Cycle 3 : Cycle de consolidation : CM1, CM2 et la sixième

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant les trois cycles de l'école élémentaire et du collège.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège :

Ils détaillent les connaissances et les compétences qui doivent être acquises au cours de chaque cycle en apportant notamment des éléments de progressivité et en précisant les attendus de fin de cycle.

Livret Scolaire Unique numérique :

A partir de cette rentrée, doit être mis en place, le Livret Scolaire Unique Numérique. Comme son nom l'indique il s'agit d'un livret dont la structure sera la même pour tous les enseignants, dans toutes les écoles et dans toute la France. Il s'agit d'un livret qui doit suivre les élèves du CP à la 3^{ème}. Si la structure est unique, les enseignants saisissent les compétences ou connaissances qu'ils auront travaillées et évaluées lors de la période. Il y a 4 critères d'évaluation : non atteints, partiellement atteint, atteint et dépassé.

Le carnet de suivi en maternelle et la synthèse des acquis des élèves en fin de cycle 1

Ce carnet de suivi s'inscrit dans le cadre des nouveaux programmes de l'école maternelle devant être mis en place depuis la rentrée 2015. Ce carnet résulte d'un travail mené sur la circonscription lors de l'année 2015/2016, il s'agit donc d'un outil commun à toutes les écoles de Courbevoie.

La synthèse

Une synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle par l'équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Un document national a été établi pour effectuer cette synthèse. Le document de synthèse des acquis scolaires renseigné par l'équipe pédagogique du cycle 1, est transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en 1^{ère} année du cycle 2, et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

Après cette présentation, les représentants de parents d'élèves se sont questionnés sur l'absence de notes et sur la valeur réelle de l'item : « En Cours d'Acquisition ». Des questionnements aussi sur le critère d'évaluation « dépassé », cela ne signifie pas exactement la même chose selon les enseignants, cet outil ne paraît pas très lisible aux parents d'élèves. L'équipe pédagogique a répondu que l'évaluation par compétences, et donc la disparition des notes chiffrées, est une pratique qui est demandée par le ministère de l'Education Nationale depuis plus d'une quinzaine d'années. Concernant la valeur des critères d'évaluation il y a un travail de concertation à mener sur l'école afin de rendre plus lisible ce nouveau livret. Les représentants des parents d'élèves comme les enseignants font état de retours positifs sur la matinée de remise en main propre aux parents de ces livrets.

Bilan des actions menées et projets en cours pour l'année 2016/2017 :

Troc livres : Le bilan des enseignants est plutôt positif car une grande majorité d'élèves, donc de familles, est rentrée dans ce projet. Néanmoins quelques remarques :

- Il était compliqué pour les petites sections de comprendre l'idée d'échange
- Pour certains élèves ce n'était pas simple de se séparer de leur livre.

Les représentants de parents ont souhaité connaître le nombre de livres récupérés pour la BCD, le directeur n'avait pas ce chiffre à sa disposition et le fournira ultérieurement. Les enseignants souhaitent moins livres de Walt Disney à l'avenir.

Portes ouvertes « Kapla » : Les Lundi 27 et Mardi 28 mars, deux animateurs du « centre Kapla » viendront avec du matériel. Toutes les classes sont inscrites et passeront sur des séances d'une heure pour construire une œuvre collective (non encore définie). Les parents pourront entrer dans l'école de 16h45 à 18h45 pour voir la réalisation de l'école. Cette initiative est financée par la coopérative de l'école.

Fête de l'école : Les représentants de parents d'élèves ont souhaité que la question de l'organisation d'une fête d'école soit

discutée en conseil d'école. Il a donc été décidé qu'une fête d'école sera organisée le vendredi 23 juin. Il a été acté que pour réussir cet événement l'implication de tous était nécessaire et notamment des parents pour relayer les enseignants sur les stands. Il est également acté que la fête de l'école sera sous forme de kermesse avec des stands et payante. Reste à décider si les chorales se feront pendant la fête et si une boum pourra y être organisée. Pour cela, un comité composé de parents et d'enseignants se réunira afin d'organiser ce moment festif après les vacances de printemps.

Sujets divers

Communication par email : Ce point avait été évoqué lors du 3ème conseil d'école de l'année précédente et les enseignants étaient plutôt pour. Or, il s'avère que cela pose problème pour s'assurer que chaque mot a été lu. N'ayant pas de solution, l'idée est abrogée.

Premier secours: les CM2 bénéficieront d'un cours de premier secours le 18 avril.

Blog de l'école: le blog est créé et reste à alimenter. Il sera consultable par les familles avec mot de passe. Il sera lancé avant les vacances de printemps. Il sera alimenté par toutes les classes.

ELCO : Enseignement des Langues et Culture d'Origine. Cet enseignement est maintenant ouvert à tous. Il est organisé au niveau de la commune donc il n'est pas certain que les enseignements se fassent à Mermoz. Les parents d'élèves demande un suivi pour connaître les décisions prises car ils n'avaient pas eu ce retour l'année dernière.

Le prochain conseil d'école se tiendra en Juin